

# Essai sur les questions proposées l'année 1759. Par la Société Oeconomique de Berne

Autor(en): **Bertrand, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne**

Band (Jahr): **1 (1760)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382474>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



III.

ESSAI

SUR LES QUESTIONS PROPOSEES  
L'ANNEE 1759. PAR LA SOCIETE  
OECONOMIQUE DE BERNE, PAR  
MR. JEAN BERTRAND, PASTEUR A  
ORBE.

---

*LES raisons, qui doivent engager la Suisse, par  
préférence, à la culture des bleds.*

*LES empêchemens généraux & particuliers, qui  
s'y rencontrent.*

*LES moïens généraux & particuliers, que ce païs  
fournit relativement à cette culture.*

**L'AGRICULTURE** est de tous les arts le plus nécessaire à l'homme, & chacune de ses branches a des avantages particuliers, qui contribuent à subvenir aux besoins les plus essentiels

Nécessité  
de l'œcono-  
mie ru-  
rale.

de la vie. Le nourri des bestiaux, le labour des champs, la culture des vignes, la plantation des vergers, le ménagement des prés, la façon des jardins, la conduite des eaux, l'établissement des bois & le gouvernement des forêts, nous procurent le manger, le boire, le vêtement, le chauffage & l'habitation.

Nécessité particulière du labourage. **MAIS** entre tous ces objets, il n'en est point de plus intéressant que le labourage, destiné à nous fournir le pain, qui fait la base de notre nourriture. Aussi les inventeurs du labourage & des instrumens qui en facilitent le travail, ont été mis au rang des dieux, comme étant les bienfaiteurs du genre humain. Isis & Osiris chés les Egyptiens reçurent, sur ce fondement, les honneurs divins, comme Bacchus & Cères, d'abord chés les Grecs, ensuite chés les Romains & presque par toute la terre, suivant l'expression de Cicéron. Quelles bénédictions ne méritent donc pas les généreux membres de la Société œconomique, qui veulent bien, par leur exemple, leurs lumières, & leurs récompenses rendre nos récoltes de grains plus belles & plus riches, & répandre de plus en plus l'abondance, dans ces heureuses contrées, où regnent déjà la paix & la liberté!

La Suisse doit par préférence s'attacher au labourage. **SANS** doute tous les païs de l'Europe sont extrêmement intéressés à la production du bled, qui en fait le principal aliment. Mais nous y avons un intérêt particulier, par la grande consommation que nous faisons de cette denrée.

rée. La Suisse est très peuplée ; les Suisses sont généralement parlant gros mangeurs, & les habitans du Pais de Vaud donnent plus que tous les autres peuples sur le pain. Chaque bon patriote doit donc travailler à la multiplication du bled, qui nous est d'une si grande nécessité.

MAIS très souvent nos terres ne fournissent pas la provision de grains dont nous avons besoin, & nous sommes obligés d'en tirer de l'étranger. Ce qui nous expose à quatre inconvéniens très considérables. 1°. L'argent sort du pais. 2°. Le pais se dépeuple. 3°. Les manufactures languissent. Et surtout 4°. nous sommes dans la dépendance de nos voisins, étant impossible qu'un pais comme le nôtre, qui, pour son entretien, est obligé de faire venir à grands fraix des bleds du dehors, puisse jamais être ni riche, ni peuplé, ni manufacturier, ni indépendant. Quatre reflexions qui montrent combien il nous importe de nous attacher par préférence au labourage.

SUIVANT notre manière de vivre, nous ne scaurions nous passer de bled & de beaucoup de bled. Toutes les fois donc que nos terres ne nous en donnent pas suffisamment, nous sommes forcés de recourir à nos voisins, qui attirent naturellement à eux tout nôtre argent, en nous vendant, non seulement les diverses especes de grains dont nous avons besoin pour nôtre nourriture, l'amidon & la poudre à poudrer, mais encore des cochons

I.

Le man-  
que de  
grain a-  
pauvrit  
un pais.

gras pour nôtre provision domestique, nos gens de campagne étant hors d'état, d'engraiser & d'élever ces animaux, dès que la récolte des *Mars* ou menus grains n'a pas été abondante : Ce qui emporte nécessairement des sommes prodigieuses. Il ne faut pas douter même que la disette d'argent que nous éprouvons actuellement ne vienne en grande partie de la quantité de bled & de cochons, que nous avons été obligés de tirer les années dernières de l'étranger. L'on en conviendra sans peine, si l'on fait attention que depuis l'an 1752. le Pais-Romand tire continuellement de Bourgogne ces deux Articles, qui en ont emporté tout au moins cinq cens mille livres de nôtre monoïe par année : Ce qui fait une somme de trois millions & demi. Si même j'en croiois un négociant françois de la frontière, il faudroit porter cette somme à un quart au delà. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il faut nécessairement beaucoup d'argent, lorsqu'il s'agit de se pourvoir des denrées de premiere nécessité, & d'un usage universel & qu'à la longue ces traites ne peuvent qu'épuiser le pais le plus pécunieux. De ce premier inconvenient, il en résulte un second & un troisieme très facheux. La cherté du bled & la disette de l'argent mettent des obstacles invincibles à la population, & aux manufactures.

II. SANS Bacchus & Cérés, Venus  
 Le man- est languissante. Ce proverbe des  
 que des latins est commun & renferme une  
 grains de- vérité certaine : La misère fait re-  
 peuple douter  
 un pais.

douter le mariage. Dans les tems difficiles, & ils le font toujours lorsque les bleds manquent, chacun craint de se charmer des dépenses d'un ménage & de l'accroissement d'une famille, enforte que souvent l'âge de la fécondité passe avant que d'avoir pu se résoudre à se donner de la postérité. En attendant les jeunes gens les plus laborieux & les plus vigoureux s'expatrient & vont chercher fortune ailleurs. Quel épuisement ne doit donc pas causer la disette du bled dans les forces de l'état & quel vuide dans les familles? Mais si nos contrées sont dépeuplées que deviendront ces distinctions si flatteuses que les Princes de l'Europe accordent à l'envi au Corps Helvétique. Car chacun sçait que les alliances honorables que nous avons avec eux, sont principalement fondées sur les troupes auxiliaires & défensives que nous leur fournissons. Il faut sans doute que la République remplisse ses engagements & elle ne le pourra qu'au dépend de sa population.

COMMENT espérer dès lors de voir établir, fleurir & prospérer des manufactures? Il faudroit pour cela abondance d'ouvriers & d'argent & les ouvriers & l'argent manquent également. Il faudroit que les Entrepreneurs pussent tout au moins fournir leurs ouvrages à aussi bon marché qu'on peut les avoir ailleurs: Ce qui est impossible si les vivres sont si chers. Car les façons & la main d'œuvre sont toujours proportionnés au prix de la subsistance. Avant donc que de penser

III.

Le manque de grain fait languir les manufactures.

à faire de pareils établissemens dans les villes mêmes, il faut mettre les ouvriers en état de se procurer facilement du pain.

IV. ENFIN il est incontestable qu'aussi souvent qu'un país ne peut pas nourrir ses habitans, il est dans la dépendance de celui de qui il est forcé de tirer sa subsistance. Ce principe n'a pas besoin de preuves. Il est manifeste d'un côté qu'un état est obligé à des ménagemens très humilians & qui tiennent de la subjection, envers des voisins qui le nourrissent, & de l'autre que des sujets sont exposés à des avanies, des confiscations & des risques très fâcheux, lors qu'ils se hasardent à exporter des grains d'un país où cette exportation est interdite.

Premiere objection refutée. A la vérité il n'est pas absolument impossible que quelques Provinces les plus dépourvuës de grains de leur cru soient exemptes de ces divers inconveniens. Elles peuvent indépendamment de leur stérilité être riches, très peuplées & très propres aux manufactures : Elles peuvent même n'avoir rien à souffrir de ceux auprès de qui ils se pourvoient. Mais il faut que ce soient pour cela des Provinces maritimes, commerçantes & bien fournies de vaisseaux. C'est le cas de la Hollande, qui se procure sans peine & à son choix, tous les grains, dont elle a besoin, soit de Barbarie, soit de France, soit d'Angleterre, soit de Dantzic & autres grands dépôts, suivant la commodité, qu'elle

qu'elle y trouve & sans craindre le monopole étranger, ou les interdictions.

NE craignons pas que l'abondance du bled puisse jamais nous être à charge. Faites cesser la disette, amendés le pain, & la mendicité disparoit, l'activité se reveille & les ouvriers se multiplient. L'abondance du bled augmente le nombre des consommateurs, & l'augmentation des consommateurs favorise la culture du bled, l'industrie, les arts & les manufactures, qui aportent les richesses des autres nations. En voulons nous une meilleure preuve que l'expérience de tous les tems & de tous les lieux. Consultés l'histoire de l'ancienne Rome: Lisés les relations de la Chine: Il reste par conséquent toujours vrai, que nous ne sçaurions rien faire de mieux que de nous appliquer à la perfection du labourage & à augmenter le produit de nos champs.

Seconde objection réfutée.

MAIS ici se présentent une foule de difficultés, d'empêchemens ou d'obstacles généraux & particuliers qu'il est à propos de déduire. Quelques uns de ces obstacles viennent de la part de nos terres & les autres de la part des laboureurs.

Empêchemens qui se rencontrent dans cette culture.

J'AI dit que quelques uns viennent de la part de nos terres. 1°. La plupart de nos champs sont pénibles. 2°. Plusieurs sont remplis de fils d'eau. 3°. Leur nature varie extrêmement. 4°. Leur disposition entraîne diverses

Difficultés de la part de nos terres au nombre de huit.

incommo-



incommodités contraires à leur bonne culture. 5°. La culture des vignes empêche la culture des champs. 6°. Les fermes en général sont trop chères. 7°. Nos terres sont sujettes aux hannetons. 8°. Les pâturages communs nous sont préjudiciables.

Difficulté de la part de nos laboureurs au nombre de six.

**D'AUTRES** viennent de la part des laboureurs. 1°. La plupart des laboureurs sont indociles. 2°. Ils ne sont pas dirigés. 3°. Il nous manque même des laboureurs. 4°. Ils sont indolens. 5°. Ils sont chers & dissolus. 6°. Ils ont trop d'ardeur pour voiturer les marchandises.

Difficultés de la part de nos terres.

**DEVELOPONS** séparément ces empêchemens, ces difficultés, ou ces obstacles qui s'oposent à la bonne culture de nos champs. En les proposant c'est déjà indiquer une partie des remèdes à nos maux. Commençons par les empêchemens qui viennent de la nature de nos terres.

I. Nos champs sont pénibles.

**I. NOS** champs les plus propres aux gros grains, c'est-à-dire à l'épautre, au froment, au fégle ou au métal sont extrêmement rudes & pénibles. Ce qui rend difficile une bonne culture. La plupart s'ameublissent très difficilement : C'est une terre si pesante, si compacte, si tenace qu'il faut beaucoup de travail, de labour, de fumier, d'ouvriers, de bêtes, de nourriture, & par conséquent beaucoup de tems, de peine, & de dépense pour les faire valoir, en sorte que pour peu que le laboureur

reur se relache il voit bientôt toutes fortes de plantes nuisibles au bled, le liferon, la *rougette*, le chien dent, l'arrête bœuf, les char-dons, le pied de coq, l'hiéble & les buiffons remplir la terre de leurs racines & en absorber la meilleure substance. Plusieurs champs demandoient même jusques à quatre labours, & des manœuvres qui, après le dernier coup de charuë, rompiſſent encore les mottes & égalifassent le terrain. Ce qui augmente encore considérablement la difficulté ce sont les contretens continuels que nous éprouvons par le dérangement des saisons, & l'inconstance du tems. Tout cela fait que plusieurs cultivateurs se rebutent, & que les riches, pour s'épargner tant d'embarras vendent leurs champs & les dénaturent. C'est ainsi que le remède est souvent pire que le mal & directement opposé à l'intérêt commun de la Nation.

II. NOS champs sont presque par tout plains de fils d'eau, qui leur font un mal infini : Autre obstacle à surmonter. Lors que ces eaux sont au dessous de deux pieds & demi de la superficie elles ne font que du bien aux plantes de bled, en conservant une douce fraîcheur à leurs racines, mais lorsqu'elles coulent plus haut entre deux terres, & surtout lorsqu'elles rencontrent un terroir spongieux, on ne ſçauroit croire le tort qu'elles font à nos récoltes, soit pour la quantité soit pour la qualité : Pour la quantité; beaucoup de plantes périssent par la gelée, plusieurs restent foibles & ne produisent que des  
epis

II. Nos  
champs  
font  
pleins de  
fils d'eau.

epis avortés, rouillés, ou ergotés : Pour la qualité; le froment, qu'on y recueille, est toujours mêlé d'yvraye souvent niellé ou charbonné; jamais il n'est ni pesant ni bien nourri, ni propre à être conservé. Funestes effets des eaux souterraines, qui sont d'autant plus fréquens que nos pais septentrionaux éprouvent souvent en été, depuis que les bleds sont en fleur, pendant qu'ils sont en lait, & avant que le grain ait pris son entière consistance, des matinées froides accompagnées de pluies continuées de brouillards épais ou de rosées abondantes ! Ce qui surtout lors que le terrain est renfermé & que l'air n'y circule pas librement, est seul capable de nieller, charbonner, venter, rouiller ou ergoter nos moissons & par conséquent de les endomager considérablement.

POUR se convaincre de la grandeur de cette perte il n'y a qu'à considérer la nature de ces diverses maladies.

Niellé ce que c'est. LE bled niellé ou noir n'est que trop connu. C'est le grain de froment qui n'est pas rempli de farine, mais d'une poussière noire, impalpable, putréfiée, onctueuse, & fétide, qui s'attachant à l'extrémité veloutée des grains sains les salit & les noircit. Ainsi le préjudice que cause la nielle ne consiste pas seulement dans la perte de ces grains corrompus, mais encore dans l'infection que cette poussière puante donne à toute la recolte.

LE

LE charbonné est un grain de froment enflé, rondelet, le terminant en pointe aigue, dur, dont l'intérieur est rempli d'une poussière noire sans germe. Peut-être ce charbon n'est-il autre chose que les grains de bleds qui ayant des principes de nielle sont tombés en putrefaction, après la formation du grain, peut-être même dans la grange & après avoir été moissonné. Ainsi le charbon feroit l'effet de la nielle.

Bled charbonné ce que c'est.

LE bled avorté ou *venté*, comme nous l'appellons, est celui où il y a de faux épis de froment ou de seigle qui extérieurement ont belle apparence mais dont les cellules ne renferment que peu ou point de grains ou des grains petits ridés, afamés; deffauts qui doivent nécessairement diminuer le produit en farine.

Bled venté ce que c'est.

LE bled est ergoté lors que les épis de seigle sont hérissés de grains difformes, monstrueux, & spongieux: Ils ne scauroient non plus donner de bonne farine.

Bled ergoté ce que c'est.

ENFIN la rouille, qui attaque les menus grains, c'est-à-dire les poids, l'orge & l'avoine &c. empêche ces grains de se former, & même, lors qu'elle est forte, elle gate jusques aux rames & à la paille, qui peuvent à grand'peine servir de fourage aux bestiaux. Tous ces divers inconvéniens sont quelquefois capables de dégouter les agriculteurs les mieux inten-

Rouille des menus grains ce que c'est.

intentionnés, ou du moins ils leur font rencontrer bien des empêchemens & des difficultés dans la culture de nos terres.

III.  
Variété  
des ter-  
reins de  
la Suisse.

III. LA grande variété des terroirs de la Suisse, leur différente hauteur & leurs divers aspects mettent une troisième sorte d'obstacle à la bonne culture de nos terres. C'est sans doute cette étonnante diversité, qui fait aussi de la plus grande partie de la Suisse, le plus beau, le plus agréable, le plus délicieux, & le plus excellent de tous les pays. On ne peut sans être saisi d'admiration contempler nos montagnes couronnées de forêts, nos pâturages couverts de troupeaux, nos champs enrichis de moissons, nos vallées ornées d'arbres fruitiers, nos vignes chargées de raisins, nos jardins remplis de légumes, & nos vergers de fruits de toute espèce, nos plaines arrosées des eaux les plus pures, nos lacs & nos rivières peuplés des poissons les plus délicats, nos bois & nos marais abondans en gibiers les plus exquis. La Suisse, il faut en convenir, est un pays découlant de vin, d'huile, de lait, & de miel. Il fournit abondamment à nos besoins, & si nous sommes obligés de recourir à l'étranger, nous ne devons nous en prendre qu'à nous mêmes, à notre luxe, à notre vanité, à notre paresse & à notre inquiétude. Cependant, il faut l'avouer aussi, cette grande diversité de terroir contribue à rendre notre labourage plus difficile. En effet, pour tirer tout le parti possible de nos champs, il faut les ménager, suivant leurs qualités, &

varier

varier les engrais, les labours, & les semences suivant leur nature. Avez vous une terre forte, pesante & humide vous gateriez tout, si vous y mettiez du fumier de bœuf ou de vache; Ces fumiers gluans & rafraichissans, en augmenteroient la tenacité & la froideur. Avez vous au contraire des terres légères, sabloneuses, & sèches, vous couriez risque de les bruler, si vous leur donniez des fumiers de mulets, de cheval, de brebis &c. Vos terres sèches ne scauroient être labourées avec succès par un tems sec, ni vos terres fortes par un tems humide. Dans vos champs dont la terre est forte semez y du froment, ou de l'épautre. Dans ceux dont la terre est légère, semez y du sègle ou du méteil. Ce ne sont là que des exemples, qui même ne sont ignorés de personne, mais qui suffisent pour faire comprendre, que cette diversité de terroirs, de hauteurs & d'aspects, qui fait, pour ainsi dire, de chaque métairie un climat différent, demande nécessairement un degré d'intelligence, un détail de spéculations, une suite d'attentions & un cours d'expériences raisonnées, dont le commun des laboureurs est absolument incapable. Ce qui doit nous convaincre que quelque progrès que le labourage ait fait parmi nous, il peut encore être porté plus loin, & perfectionné; & cela doit reveiller l'émulation de toutes les personnes intelligentes qui ont à cœur le bonheur de nôtre chère patrie.

IV. LA disposition actuelle de la plupart de nos champs entraine encore

H

core

IV.  
Police in-  
commode

de nos core diverses incommodités contraires  
champs. à leur bonne & parfaite culture. Si  
je formois le plan d'une campagne de champ  
la plus commode, & la plus propre à être  
améliorée, d'abord je la suposerois à clos & à  
record: Je voudrois ensuite que chaque pro-  
priétaire fut en droit de façonner sa possession  
de la manière & dans le tems qu'il le jugeroit  
à propos: Je souhaiterois que chaque piece  
située en plaine fut quarée, ou a-peu-près;  
enfin il seroit très utile que la possession fut  
ramassée & que la grange qui doit recevoir les  
grains & les fourages fut à portée des posses-  
sions, ou au milieu.

MAIS ce n'est point le système général de  
nos terres. Je parle des terres du Pais de Vaud  
en particulier. Nos champs sont pour l'ordi-  
naire pâturables. Dès que la moisson est finie,  
ou du moins deux jours après l'entière recolte  
du *confin*, selon la loi, on y mène paître le  
bétail, & même en certain lieux on ne per-  
met point au propriétaire de labourer tous ses  
champs. Il doit en laisser une partie pour être  
pâturée. Il ne peut ainsi donner à ses terres  
leurs façons pour les grains d'Automne; ou  
bien il est obligé de les laisser pour y semer  
des *Mars* l'année suivante.

DE même dans la plupart des districts, la  
police a divisé les terres labourables par *Sols*,  
ou pour parler le langage du pais, par *Pies*  
ou *Fins de Pies*: Partage, qui détermine l'usa-  
ge que chaque propriétaire doit faire de son  
champ, ou pour le semer, ou pour le laisser  
en

en repos. La plupart des communautés ont établi trois *Sols*, dont l'un se sème en gros grains, l'autre en menus grains, & le troisième demeure en jachère, & cela alternativement chaque année, en sorte que le laboureur n'est point en droit de *deffoler* ses propres terres, c'est-à-dire de changer le *Sols* accoutumés, & par conséquent de suivre dans son économie d'autres règles que celles qui sont prescrites.

ENFIN de cet établissement général, il en est résulté un très grand mal. En plusieurs lieux les pièces de terres sont petites, éparpillées & éloignées. Dans les partages de familles on a divisé, & subdivisé les champs, afin d'en avoir dans chaque *Sol* une quantité à-peu-près égale: Par là on leur a donné une forme peu favorable à leur bonne culture. Ils sont longs & étroits. Dans cet état on ne sauroit les cultiver convenablement, lors du moins qu'ils sont situés en plaine, car alors tout bon économiste doit biner & donner le second labour transversalement. Sans cela, quoiqu'en disent les paresseux, on ne sauroit bien les ameublir.

V. LA culture des vignes, il faut l'avouer, empêche la culture des champs, & lui nuit en plusieurs manières. Si nous nous étions bornés à planter des vignes dans des lieux à l'abri des gelées du printemps, & sur des côtes trop penchans pour y conduire la charue, il n'y auroit rien eût dans cette économie que de

V.  
Les vignes nuisent aux champs.



raisonnable & d'avantageux. Nos vins seroient meilleurs & plus sains : Ils s'écouleroit plus sûrement , & ils se conserveroient mieux. Nous n'en aurions pas trop , & nous en aurions assés , nous serions plus sobres & nous pourrions commodement faire valoir nos vignes , sans négliger nos champs : Elles donneroient une occupation suffisante à nos vigneron , & pendant quelques mois de l'année à nos femmes & à nos jeunes filles pour ébourgeonner , lier , esherber , vendanger , & même quelquefois à des laboureurs dont les travaux laissent quelque intervalle de loisir. Mais , on ne peut en disconvenir , ces plantations , du moins en quelques quartiers , on été mal dirigées , mal placées & portées trop loin. Contre l'intérêt des particuliers & du public , plusieurs de nos vignes ont été établies sur nos côteaux les plus doux : Souvent même sur nos plaines les plus fertiles. Pour les cultiver , combien n'emploie-t-on pas de fumiers qui devroient servir à fertiliser nos champs ? Combien d'ouvriers & de bons ouvriers qui seroient plus utilement occupés au labourage ? Combien d'excellents terrains n'ont pas été injustement enlevés au bled ? De là vient que nos champs ne sont cultivés que foiblement , qu'on ne leur donne pas les engrais & les labours suffisants , qu'on n'en tire pas le produit dont ils sont susceptibles , que souvent le pain est cher & que nôtre argent s'épuise par l'importation des grains étrangers , tandis que nos vins nous restent sur les bras & que personne ne les demande. Ainsi non seulement nos vignes font  
du

du tort à nos champs, mais encore à nos vignes mêmes.

VI. LES fermes sont en général trop chères ; & le propriétaire sans considérer la cherté des bons ouvriers, la rareté des domestiques fidèles, les travaux pénibles des laboureurs, & les risques que courent les métayers, leur impose des conditions trop onéreuses. Dès qu'il s'aperçoit que son fermier prospère qu'il avance & fait bien ses affaires, il ne manque point de recharger le bail, & d'augmenter la cense ; le particulier fait ainsi chés nous ce qu'un Monarque Asiatique fait dans ses états. Il punit le bon cultivateur de ses travaux & de son habileté par une nouvelle imposition, proportionnée au progrès de son industrie. En cela il commet souvent une injustice, tandis qu'il se fait à lui-même un tort manifeste. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. Nous n'envisageons le prix excessif des fermes ou des *grangeages* que comme un obstacle à la bonne culture des champs. Rien sans doute n'encourage plus un ouvrier, quel qu'il soit, & surtout un cultivateur, que le profit qu'il fait. Plus il gagne, plus pour l'ordinaire il devient laborieux, œconome, vigilant, exact, actif & industrieux. D'ailleurs plus il est à son aise, plus il est en état de se procurer des valets affidés ; plus il cultive ses terres, plus il apprend à les connoître ; plus il en tire, plus il s'y affectionne. Et que n'a-t'on pas à attendre d'un tel laboureur ? Là, il met en culture des terrains en friche, & donne au do-

VI.  
Avidité  
des pro-  
priétaires.

maine une plus grande étendue. Ici, il fertilise des prairies arides en y conduisant des eaux. Là, il enlève des monceaux de pierre & établit en leur place un tapis de verdure. Ici, il fait des plantations d'arbres qui donnent de l'ombrage en été & des fruits en automne. Là, ses moissons réjouissent les passans, & ailleurs ses prés prennent entre ses mains une face nouvelle. Mais si ce maître avide veut rehausser le prix de sa ferme à mesure que l'industrie de son fermier la fera prospérer, quelles seront les suites de son avarice? Ou son fermier restera à son service, ou il prendra un autre parti. S'il reste, son zèle se ralentira infailliblement, en voyant ses soins si mal récompensés, ou s'il quitte, les fonds améliorés retomberont bientôt dans leur premier état, sous la direction d'un laboureur novice. Il ne seroit pas difficile de donner des exemples de champs mal cultivés par l'imprudente avidité des propriétaires rigoureux. Et les communautés qui ne donnent à ferme leurs fonds qu'au plus offrant, doivent faire attention aux suites de leur fausse économie.

VII. **DANS** plusieurs endroits nos terres sont sujettes aux hannetons qui font du tort à nos bleds. On les appelle vers à bleds lors qu'ils sont en vers & dans la terre, où ils restent trois ans, quelques fois d'avantage. Dans cet état ils rongent ou éventent & font périr les racines des herbes des prés & celles des bleds & des jardins. Ces vers changent de forme. Comme les chenilles deviennent chrysalides & ensuite papil-

papillons, ils prennent aussi des ailes & alors pendant les mois de May & de Juin, ils brouillent les noyers, les fruits à noyaux & les bois de chêne. On leur fait la guerre Remède. pendant qu'ils sont ailés en les secouant de dessus les arbres, en les amassant & en les brûlant, mais lors qu'ils sont en terre ils font un met friand pour les corbeaux, les cochons, les chiens, & la volaille. Enfin

VIII. LA culture de nos terres souffre beaucoup de la quantité des pâturages communs. 1°. On perd par là une grande quantité de fumier. 2°. On n'améliore pas autant qu'on le pourroit ces fonds qui sont communs, ou dont le particulier ne tire pas toute la récolte. 3°. Beaucoup d'herbe est foulée & détruite par les pieds du bétail. 4°. Le terrain en est misérablement païtri & gâté surtout s'il est humide, ou si le tems est pluvieux. 5°. Les bêtes y prennent souvent des maladies fâcheuses, quelquefois même mortelles. 6°. Ces bestiaux sont toujours foibles en comparaison de ceux qui sont nourris à l'étable &c. Après tant de raisons que je ne fais que d'indiquer je ne crains point de dire que cent *pauses* ou arpens de terre ainsi pâturés en commun, suivant la pratique de quelques lieux, ne font pas le profit de vingt fermées, & bien menagées par un particulier intelli- gent pourroient faire. Il suffit donc d'avoir indiqué le mal pour connoître le remède. Il s'agiroit, Remède. sans se mettre en peine des clameurs des gens qui ne sont sensibles qu'à leur intérêt prochain,

de retrancher ces pâturages communs, dont une partie seroit réservée au profit de la caisse publique, & l'autre seroit distribuée à chaque chef de famille & mise dans le commerce. Il n'est pas douteux que ce léger changement dans nôtre œconomie publique n'en apportât dans le produit de nos terres à bled.

Difficultés  
de la part  
de nos la-  
boueurs.

TELS sont les empêchemens qui viennent de la part de nos terres. Examinons à présent ceux qui naissent encore de la part de nos cultivateurs.

I.  
Indocilité  
des labou-  
reurs.

I. LA plupart des laboureurs, disons le librement, sont très indociles, & l'excessive prévention qu'ils ont généralement pour leurs méthodes ordinaires, est un très grand obstacle à la perfection du labourage. Suivant la coutume des génies bornés, ils sont si obstinément attachés à la *routine* établie, qu'ils rejettent avec mépris toutes les pratiques nouvelles, pour cela seul qu'elles sont nouvelles, quand même elles seroient moins pénibles & moins couteuses que les anciennes qu'ils sont accoutumés de suivre. Envain voudroit on faire sentir à certains laboureurs, l'absurdité qu'il y a de semer ensemble des grains qui ne meurissent pas en même tems, ceux qui sont accoutumés à ces melanges monstrueux continuent leurs pratiques. Mais surtout, nous avons une preuve sensible de cette obstination dans les progrès lents qu'à fait jusques ici parmi nous le semoir; Instrument dont l'utilité est incontestable: D'un côté,

côté, il épargne au fermier assés de grains pour fournir à l'entretien de son ménage, & de l'autre, il le met en état d'épurer plus exactement & de changer plus aisément ses semences, par là même qu'il lui en faut une moindre quantité. Au reste, si c'est un défaut de rejeter toute pratique nouvelle, puis qu'il n'y a rien qui ne soit susceptible de perfection, c'en seroit assurément, un très grand & très dangereux de donner tête baissée dans les prétendus raffinements des agriculteurs de cabinet. Dans l'agriculture, plus encore qu'en toute autre chose, l'usage est le plus grand maître & un laboureur prudent ne s'en écartera qu'avec précaution. Il doit éprouver en petit avant que d'exécuter en grand, & même s'il s'agit de changements considérables il faudroit diverses épreuves bien suivies pendant plusieurs années, avant que de les hasarder. Sans cela on s'exposeroit aux risques les plus fâcheux.

II. Un second obstacle qui s'oppose à une meilleure culture de nos champs, c'est, il faut l'avouer, que nos laboureurs manquent pour l'ordinaire de directeurs entendus, riches & laborieux. Jusques à présent nous avons manqué de philosophes cultivateurs, qui sachent, ou qui veuillent remonter aux principes de ce grand art, joindre aux spéculations les expériences convenables, faire des essais & suivre tout le menu détail de l'exploitation de nos terres. Mais j'espère que bientôt nous aurons abondamment de tels maîtres. Avec quel empref-

II.  
Nos laboureurs manquent de directeurs.

fement les nouvelles idées sur l'agriculture n'ont-elles pas été déjà faîtes, poussées & perfectionnées par Monsieur Lullin de Château Vieux, ancien premier Syndic de Geneve? Quelle sagacité dans les découvertes de ce nouveau Triptolème? Quelle patience dans les recherches de ce zélé citoïen? Quelle étendue dans les vuës de cet ami des hommes? Bientot la Suisse profitant des nouveaux secours, que la SOCIÉTÉ OECONOMIQUE lui prépare, ne tardera pas à ouvrir les yeux sur ses véritables interêts, & nôtre Canton profitera de tous ses avantages. Et je me persuade que le Pais de Vaud en particulier travaillera avec une nouvelle ardeur à la perfection du labourage. Déjà plusieurs agriculteurs aperçoivent les défauts de l'ancienne méthode, & ont assés de courage pour s'en écarter. Monsieur De Cottens se distingue à cet égard parmi nous: depuis quelques années il sème ses champs en plain avec le semoir, & il y a tout lieu de penser que bientôt ce cultivateur osera semer par rangées, & suivre dans l'exploitation de ses terres les regles de la culture Thullienne. Déjà MESSIEURS vos questions font le sujet de nos entretiens, & l'idée de votre Journal excite notre curiosité. Nous avons besoin de cet aiguillon. Il régné, parmi nous, un grand défaut, qui entre naturellement dans cet article. Dès qu'un homme de la campagne, est tant soit peu à l'aise, nous voions qu'il n'y demeure qu'à regret, qu'il méprise bientôt les occupations champêtres, quelque douces & quelque honorables qu'elles

les foyent & qu'il est toujours prêt à quitter le village pour aller s'établir à la ville, c'est-à-dire au Bourg le plus voisin, ou s'il ne s'y retire pas lui même, il cherche à y établir sa famille; enforte que dans la plupart de nos terres, il ne reste que des mains & point de têtes. Comment des fonds ainsi abandonnés, je le demande, pourroient ils être convenablement cultivés, & produire d'abondantes récoltes? La culture des champs est mal exécuté parce qu'elle est remise aux hommes les moins instruits, qui ne sçavent faire que ce qu'ils ont vu faire eux mêmes, sans jamais connoitre les raisons de ce qu'ils font.

III. IL nous manque des laboureurs vigoureux, robustes, & dispos. Les enrollemens, la mendicité & l'yvrognerie nous en enlèvent une bonne partie & rendent le nombre de tels ouvriers très petit.

III.  
Il manque des laboureurs robustes.

JE ne considère ici les enrollemens ni en politique, ni en moraliste, mais uniquement en agriculteur. Ce n'est point le lieu de décider jusques où, & à quels égards les services étrangers sont utiles, ou désavantageux à la République des Suisses. Mais j'ose dire du moins que les enrollemens privent nos campagnes de plusieurs jeunes gens à la fleur de l'age. Dans le tems qu'ils pourroient aider lers peres, soutenir leur famille, reconnoître par leur service les soins qu'on a pris pour leur éducation, & se former à l'habitude du travail, ils abandonnent la maison pater-

Enrollemens.



paternelle pour suivre le parti des armes. Nos terres ne peuvent par la même que se ressentir de cette diminution de travailleurs que la guerre nous enlève annuellement.

**Mendicité.** LA mendicité de même fait beaucoup de tort à nôtre labourage. On ne voit à la vérité parmi nous que très peu de mendiants robustes, mais en plusieurs lieux, les enfans de nos païsans assiégent les maisons de ceux qui ont quelque chose à donner & rodent par bandes à deux lieues à la ronde pour mendier. C'est presque leur unique occupation jusques à l'âge de treize ou quatorze ans. On ne sçauroit, à mon avis, exagerer les vices qu'ils contractent par là: Pour ne parler que de ceux qui influent sur la culture de nos terres, ils deviennent mal constitués, gourmands, jouëurs, dissolus, indociles, dissipés, indolens, fainéans, stupides pour le bien & actifs pour le mal. Quel apprentissage pour des gens destinés par leur naissance au labourage? Depuis peu L.L. E.E. ont prescrit de nouveaux moyens pour reprimer dans le Païs de Vaud un si grand abus, & je me persuade que l'on verra la mendicité entierement bannie du milieu de nous, si les villes & les communautés veulent suivre les directions prescrites dans le Code Ecclésiastique & la Prædicanten-Ordnung.

**Yvrognerie.** ENFIN, il est manifeste que nôtre agriculture souffre extrêmement de l'yvrognerie de nos gens de la campagne. Un bon laboureur doit être robuste, & l'excès du vin affoiblit

affoiblit le tempéramment. Un bon laboureur doit être actif & prévoiant, & le vin abrutit l'ame. Un bon laboureur a toujours quelque chose à faire, & l'ivrogne perd son tems. Un bon laboureur peut utilement employer son argent, & celui qui aime le vin porte son argent au cabaret. Un bon laboureur ne sçauroit profiter, s'il ne vend pas à propos ses denrées, & s'il est débauche, il est pour l'ordinaire forcé de les débiter incessamment & à contre-tems. Un bon laboureur doit changer fréquemment ses semences: & comment fera-t'il en état de faire une œconomie si nécessaire, s'il se livre à la boisson? Mais en voila assés sur ce troisieme Article.

IV. NOS laboureurs, ai-je dit encore, sont indolens. Ce défaut, qui se manifeste plus ou moins dans tous les ordres, me paroît beaucoup plus commun chés nos gens de la campagne: Il y cause des maux à l'infini dans la culture de nos terres, n'y ayant point de vocation, je ne crains point de le dire, qui exige plus d'activité & d'activité soutenuë que celle du laboureur. Pendant tout le cours de l'année, il a des occupations indispensables. Il doit labourer, conduire les fumiers, les épancher, trier les semences & les jeter en terre, sarcler avoir soin de ses bestiaux, tenir propres ses écuries & ses granges, tondre ses brebis, fermer ses possessions, entretenir ses haïes, faucher, faner, moissonner, battre, cueillir ses fruits, déchauffer ses arbres & les émonder, faire des pierrées & des fossés, & les curer.

Tous

IV.  
Indolences de laboureurs.

Tous ces ouvrages, qui se succèdent sans presque d'interruption, doivent être faits avec exactitude, à point nommé, & en saison propre. La moindre négligence en accumulant souvent les ouvrages, peut causer les dommages de la plus grande conséquence. S'il pleut, ou que les neiges fondent, le laboureur doit de tems en tems visiter ses fonds, pour voir si tout y est en bon ordre; lors qu'il gèle il doit faire ses bois pour se procurer le chauffage, & s'accoutumer à voir du premier coup d'œil, l'usage qu'il pourroit tirer des diverses pieces qui lui tombent sous la main. Lors que le mauvais tems l'empêche de sortir de la maison, il faut qu'il s'occupe à faire ou à raccomoder ses râtaux, ses fourches, ses paniers, à préparer des manches pour ses outils, & des trappes, pour prendre les bêtes, qui l'incommodent, à reparer ses harnois. ses chars, charettes, tombereaux, traineaux ou brouettes, ses charuës, rouleaux, herfes, afin que tout soit en état lors qu'il faudra s'en servir. En effet quel inconvenient, n'y auroit il pas à trouver ses instrumens en désordre, lors qu'il s'agit de les mettre en œuvre? Tout cela sans contredit demande un degré de vigilance, d'attention & d'activité, dont le commun de nos laboureurs ne connoissent, ni l'importance ni la nécessité.

V. **V. NOS** ouvriers sont chers & dissolus. Par les réflexions qui ont précédé on comprend aisement que la culture de nos champs est très dispendieuse. Nos terres sont pénibles, il faut quatre,

quatre, six & même huit bêtes pour trainer la charuë, & outre cela, beaucoup de fumier. Mais ce qui augmente encore beaucoup la dépense, c'est la cherté des journaliers, valets, & servantes, & leur dissolution. Ils demandent de gros gages & de fortes journées, ils travaillent le moins qu'ils peuvent & n'ont aucune frugalité. Ce prix des salaires, des gages & des journées dépend du prix des denrées. Les travailleurs entendent, & cela est juste, que l'argent qu'ils reçoivent outre leur nourriture, soit à peu-près équivalent à cette nourriture. Comme donc les denrées sont chères parmi nous, il faut que le prix des journées augmente à proportion. Quant à cette dissolution, elle tire sa source de la mauvaise éducation des ouvriers. Elevés pour la plupart dans des maisons qui sont pauvres, parce qu'il n'y a pas de la tempérance & de l'œconomie, ils se sont accoutumés dès leur bas âge à manger beaucoup, lors qu'ils ont beaucoup, & à mendier la plus grande partie de l'année. La capacité de leur estomac s'est élargie & il semble qu'ils veuillent tout engloutir lors qu'ils sont admis à une table abondante. Mais quelles que soient les causes de cette cherté & de cette dissolution, les deux faits ne sont que trop certains, ce qui suffit pour les mettre au rang des circonstances, qui empêchent la bonne culture de nos champs.

VI. LA fureur qu'ont les païsans d'aller voiturier pour les autres, fureur qui régné en quelques endroits, est certainement encore un très grand

VI.  
Fureur  
des voi-  
tures.

empêche-

empêchement à la culture du bled. Par là les laboureurs se distraient de leurs ouvrages, ils consomment leurs fourages, perdent leur fumier, exterminent leurs attelaches: Et si avec cela ils sont yvrognes, comme c'est l'ordinaire des laboureurs-voituriers, ils s'exposent par leur négligence à des pertes de marchandises, de vin & de bestiaux qui entraînent infailliblement leur ruine totale.

Avantages  
& moiens  
généraux  
& parti-  
culiers,  
que le  
païs four-  
nit, rela-  
tivement  
à l'agri-  
culture.

**C E P E N D A N T** quelques grands & nombreux que soient les empêchemens que nous rencontrons dans la culture du bled, ils ne sont point insurmontables, plusieurs même sont tels qu'il suffit de les connoître pour les corriger & le païs fournit divers moiens généraux & particuliers qui facilitent cette culture. Voici les principaux: 1°. L'éducation que nous donnons communément aux jeunes gens de campagne. 2°. Les Suisses sont robustes. 3°. Nous avons de bonnes bêtes d'attelage, & en grand nombre. 4°. Nous abondons en fumiers. 5°. Nous pourrions profiter de divers autres engrais. 6°. Nous ne sommes ni chargés d'impôts, ni exposés aux fureurs de la guerre. 7°. Nos domaines ont peu d'étendue. 8°. Nos laboureurs ont en main les moiens pour prévenir les accidens qui surviennent au bled. 9°. Par la législation, on pourroit rendre plus honorable l'état des laboureurs. 10°. Par le même moien on peut corriger en partie les inconvéniens qui naissent des enrollemens. 11°. Par le même moien, il n'est pas impossible de  
reprimer

reprimer l'yvrognerie & la fainéantise. 12°. Par le même moien on peut favoriser les champs & leur culture. 13°. Par le même moien enfin on peut contribuer à la diminution des vignes.

I. L'EDUCATION que nous donnons communément à nôtre jeunesse de campagne, me paroît très propre à la mettre en état de cultiver nos terres. Quelques spéculateurs prétendent qu'il est dangereux de faire apprendre à lire & à écrire à un homme destiné au labourage, & qu'on ne doit lui faire connoître autre chose que les travaux champêtres. Mais je ne suis point dans cette pensée. Je suis au contraire très persuadé, non seulement que la religion oblige tout chrétien à apprendre à lire, s'il en est capable, mais encore que tout homme destiné au labourage doit sçavoir lire & écrire.

I.  
L'éducation de la jeunesse de campagne.

JE connois un pasteur, qui prend un soin particulier des jeunes gens de sa paroisse. Il veut que les enfans depuis l'âge de cinq ans jusques à douze fréquentent assidûment l'école, pendant toute l'année, & que depuis douze jusqu'à quatorze ils commencent peu-à-peu à mêler à la fréquentation des écoles, quelque travail champêtre, en sorte qu'ils doivent sans interruption suivre les leçons d'hiver: il leur permet de s'absenter une partie de celles d'été, pour vaquer à quelques petits ouvrages. Dès l'âge de quatorze, il les dispense d'assister aux écoles d'été, à moins qu'il ne pleuve: Seulement

lement il leur fait donner par le Régent une leçon tous les dimanches. Ainsi dans les beaux jours, suivant la saison, ils peuvent farcler les bleds, ébourgeonner & lier les vignes, épier-rer les champs & faire divers autres ouvrages proportionnés à leurs forces : Dans ses instructions familières, ce pasteur ne cesse de leur faire sentir l'obligation, où sont tous les hommes de travailler, & l'impossibilité qu'il y a que tous les hommes s'occupent des mêmes choses. Il leur rapelle que le premier homme fut destiné à la culture de la terre, & que si Dieu a ajouté à cette occupation comme à toutes les autres, un travail pénible, c'est non seulement pour la punition de l'homme, mais aussi pour sa sanctification n'y aiant rien de meilleur pour mortifier les passions, que le travail.

CE pasteur prétend, & je le crois aussi, que cette instruction toute grossière qu'elle est, favorise beaucoup le labourage : Elle peut prévenir la dissipation, d'indolence, & la mendicité : Elle donne l'habitude de l'obéissance, de la souplesse, & de la docilité : Elle corrige la stupidité, en aiguissant l'esprit & développant les talens : Elle dispose à estimer la culture de la terre : Elle empêche que des peres barbares ne surchargent leurs enfans par des travaux prématurés. Elle met en état un pere de famille & un mettaïer de donner quelque ordre à ses affaires, ce qu'il ne sçauroit faire s'il ne sçait ni lire, ni écrire. C'est ainsi déjà que le país fournit un moien pour la culture du bled, par les instructions que nos  
jeunes

jeunes gens reçoivent dans les écoles. Je me suis un peu étendu sur cet article, parce que j'ai connu diverses personnes d'ailleurs respectables par leurs lumières & par leur rang, qui condamnent cette éducation qu'on donne aux païsans.

II. LES Suisses sont en général robustes, en sorte que si leurs champs sont pénibles, & qu'ils demandent des travaux de force, ils trouvent dans leur tempérament, une vigueur capable de vaincre la tenacité de leurs terres. Il est même remarquable que ceux qui habitent dans les lieux plantés de vigne ou de bled sont plus vigoureux que ceux qui sont élevés au milieu des pâturages. Les Suisses bergers ont à la vérité la taille plus haute, & le teint plus fleuri, que les Suisses laboureurs, mais d'un autre côté nos bergers sont plus foibles en comparaison que nos laboureurs. Que nos gens de campagne ne se plaignent donc point des peines qu'ils essuient. C'est à ces fatigues qu'ils sont en partie redevables de leur santé & de leur force, & par là même de la haute réputation qu'ils se sont acquis dans le métier de la guerre.

II.  
Les Suisses sont robustes.

III. LA Suisse produit abondamment des bêtes de labourage, des bons bœufs, & des chevaux excellens, & en même tems nous avons des prés en très grande quantité pour les nourrir. Je ne doute pas, que si nôtre économie rurale étoit plus sagement administrée, nous ne

III.  
Bêtes de labourage abondantes.

nous ne pussions



pussions à notre grand profit, augmenter considérablement nos fourages, en arrachant des vignes, en défrichant des terres incultes, & en établissant des fainfoins, des luzernes, des tréflés, en un mot diverses sortes de prés artificiels qui, bien ménagés, donneroient à nos bêtes d'attelage une nourriture succulente, qui leur tiendroit lieu d'avoine, que plusieurs leur épargnent à leur grand dommage.

ICI, je ne puis passer sous silence, une faute que font communément nos païsans du Pais-de-Vaud. Ils n'ont presque que de petits chevaux, mal-pancés & mal-nourris, qu'ils n'aiment, ni ne ménagent, qu'ils logent dans des écuries mal-propres, & qu'ils traitent avec une impatience revoltante. Comment ne comprennent-ils pas qu'un bon cheval en vaut quatre mauvais, & qu'il ne mange ni ne coute quatre fois plus? Que des animaux si utiles doivent être aimés, caressés, animés au travail par des paroles douces, & amusés même en les siflant. L. L. E. E. cherchent à renouveler dans leur Canton une bonne race de chevaux, en offrant des étalons danois, sous des conditions qui paroissent très avantageuses. Il est bien à désirer que les Provinces allemandes & françoises concourent dans des vuës si sages,

IV. IV. CETTE grande quantité de  
 Beaucoup de fumier. bestiaux nous procure une grande  
 quantité de fumiers de toute espee.  
 Nouvel avantage que la Suisse présente. Non  
 seulement nous avons des bêtes d'attelage, mais  
 encore

encore des porcs, des brebis, des chèvres, des pigeons, de la volaille, & surtout beaucoup de vaches, qui nous donnent en abondance du fumier, qui mêlé avec d'autres plus chauds, ou au moins qui chargé de litière consumée fait merveilles sur nos terres, pour les ameublir & les faire fructifier. Nous ne manquons pas d'ailleurs de matieres propres à recevoir les excréments de nos bestiaux. Nous avons des pailles, des feuilles, des foins grossiers de marais, des piquans de sapin, de la fougère, de la mousse &c. Il y a même une ordonnance souveraine qui défend l'exportation des pailles & des foins. Il ne s'agit que de la mettre en exécution. Mais pour conserver à nos fumiers leurs propriétés, il ne faudroit pas, comme cela se voit en divers lieux, laisser perdre l'eau qui en sort. Tout bon œconome doit creuser une fosse pour y ranger la litière qu'il sortira de ses écuries; il devroit même la revêtir de murailles, & comme il s'en écoulera toujours dans les grandes pluies, il placera sa fosse à fumier de manière que l'égout puisse être conduit sur un pré. Ou si cela est impossible, il fera tout auprès, un autre creux pour recevoir cette eau, & au printemps il la transportera sur ses prés, dans un tonneau de vendange, destiné à cet usage. Pendant les chaleurs il aura soin de la faire répandre sur le monceau, afin de prévenir la hâle du fumier & hater la consommation de la litière. Ce sont là des attentions qui contribuent à perfectionner nos fumiers, & par là même à fertiliser nos terres.

& ce font des moyens que le païs offre partout.

V. **V. OUTRE** le fumier, le païs nous fournit encore diverses autres especes d'engrais. Les boues des rues, les terres foulées des grands chemins, les terres transportées, la vase des étangs, les décombres des bâtimens, les cendres, la suie, la chaux, & le fond des fours à chaux, le tan, le mélange des terres & du sable, la marne, le marc & les lies de vin, les plumes, les coupeaux, les rognures de cuir, de peau & d'étoffe, le sang des animaux, leur chair, leurs cornes & leurs bottes, la sciure de bois & les coupeaux, les eaux de favon & de lessive, tous les végétaux durs, les gasons brulés, & les montants de lupins, de poids & de fèves, renversés sous terre avant leur maturité: J'ajoute même le sel, quoique la Suisse ne se distingue pas par ses sources salées, puis qu'il y est meilleur marché que dans des païs, d'où on le tire. Tout cela employé à propos & en terrain convenable, peut beaucoup contribuer à fertiliser nos fonds.

JE ne me propose pas de m'étendre sur ces divers engrais que la Suisse fournit, mais je ne scaurois m'empêcher de remarquer, premièrement, que le sel bien ménagé & employé en petite quantité dans l'eau destinée à arroser, est très propre à faire prospérer les plantes & les légumes. Les jardiniers hollandois mêlent du salpêtre parmi la terre destinée à recevoir les œuilletons d'ananas. Et si  
Mr.

Mr. Thull & les autres cultivateurs ont jugés le sel pernicieux aux plantes, c'est assurément parce qu'ils l'ont mis en trop grande quantité. En second lieu les marnières sont très communes dans ces païs, & l'amandement qu'elles procurent est très durable & très certain. J'en ai vû des effets merveilleux à St<sup>e</sup>. Croix, à Onnens, je dirai bientôt à Ligneroles, où l'on vient d'en découvrir une mine très riche. J'observe en troisieme lieu, les eaux de savon repandües, sur les planches d'asperges, avant qu'elles poussent, sont très propres à les faire prospérer. En quatrieme lieu, mais surtout si vous voulés avoir des grosses asperges & d'un gout excellent; prenés deux livres de salpêtre, que vous ferés dissoudre dans quatre seaux de lavure grasse, & que vous mélerés ensuite, parmi deux seaux de sang de boeuf. Répandez au printemps cette liqueur sur vôtre carreau; s'il est bien planté, & qu'il ne soit pas trop vieux, ou effrité, vous apprendrés qu'autant que le sang pris en nourriture est mal sain & indigeste, autant employé comme engrais il est propre à fertiliser les terres. Mais cette petite digression suffit.

VI. NOTRE païs fournit aux laboureurs un grand encouragement à la culture du bled, par la liberté & la paix dont, graces à Dieu, ils y jouissent. Nous sommes à couvert de tout impot & à l'abri des ravages de la guerre: Nous jouissons, plus sûrement & plus paisiblement des fruits de nôtre travail, que tous les autres peuples du monde. Nos laboureurs

VI.  
Paix & liberté de  
la Suisse.

n'ont point à craindre qu'un exacteur impitoyable, ou un soldat barbare vienne partager avec eux leur abondance, ou les en dépouiller. Le produit de nos terres, & les fruits de nôtre industrie, comme tous nos autres revenus sont à nous en toute propriété. Quelques Censés fixes, la Dîme & quelques autres redevances féodales sont nos seules charges. Tous les peuples sont libres. „Nous avons „déjà ci-devant à diverses fois ordonné, disent L.L. E.E. dans leur Mandat du 27<sup>e</sup>. Juin „1678. que tous ceux qui prétendent avoir „droit de taillabilité & de main morte sur les „personnes de quelques uns de nos sujets, „eussent à les afranchir & délivrer de cette „condition odieuse, dans un país de liberté „comme celui de Suisse, moyenant quelque „prix raisonnable, ce qui devra être exécuté „dans un an, à défaut dequoi les vassaux seront entièrement déchus de semblables droits.„ Qu'il est doux de lire des mandemens semblables & de les copier! Avec quelle allegresse le cultivateur suisse ne doit-il donc pas travailler à tirer de ses terres tout le parti possible! Oüi, la perfection du labourage appartient de droit à un peuple libre, grave, robuste, industrieux, éclairé, qui ne craint d'être troublé dans ses possessions ni par l'avarice de ses maîtres ni par l'ambition de ses voisins.

VII.  
Domaines  
sont de  
peu d'étendue.

VII. NOS domaines en général n'ont pas une étendue trop considérable & semblent avoir été formés sur l'esprit de la loi *Agraire*, par laquelle il

il étoit défendu qu'aucun héritage contint plus de terre qu'on n'en peut labourer par an avec deux bœufs. Cette étenduë mediocre nous met en état de les cultiver beaucoup mieux. Il est en effet impossible de donner les soins & de faire les dépenses nécessaires pour mettre & entretenir en valeur un domaine de quatre ou cinq cent arpens, au lieu qu'on le peut aisément à l'égard de celui qui n'en a que vingt, trente ou cinquante. Pline a observé il y a longtems que les domaines vastes ont perdu l'Italie, & que l'Afrique a cessé d'être fertile, lors que six propriétaires en ont possédé la moitié. C'est à quoi doivent faire attention ceux qui en Suisse ont des domaines d'une trop grande étenduë. Qu'ils les partagent s'ils veulent en tirer un meilleur parti. Ajoutons à cela que la plûpart de nos terres sont des héritages dont les cultivateurs sont eux-mêmes les propriétaires; & par conséquent, il est naturel de suposer que n'ayant à partager la récolte avec personne ils ont un plus grand intérêt à l'augmenter.

VIII. NOS laboureurs ont en main les moiens pour prévenir les accidens qui surviennent aux bleds, la nielle, le charbon, l'ergot, les faux épis & la rouille. Il faut pour cela qu'ils se persuadent bien d'abord que la plûpart de leurs terres sont pleines de fils d'eau, & que les côteaux tournés au Nord ou même à l'Est sont rarement exempts de ce défaut. Ils doivent donc prendre les précautions suivantes. La premiere est de dessécher ou de *seigner* leurs

VIII.  
Remède  
à la nielle  
&c.

terres par des fossés, si elles sont unies, ou par des pierrées si elles sont penchantes, afin de recevoir ou de faire écouler ces eaux souterraines qui rendent nos meilleurs champs trop humides, trop froids, ou marécageux. Cela est essentiel ; sans cela le laboureur ne sauroit se promettre de succès. La seconde précaution est de saumurer, & d'enchauler les semences. La préparation que je conseille est celle qui a été constamment employée avec succès, par Monsieur Thull. Elle consiste à faire une forte saumure & à en asperger avec un balai à diverses reprises, les semences, en les remuant, & en les brassant en même tems avec une péle, jusques à ce que tout le bled soit humide. Alors on tamise de la chaux vive non éventée, dont on le soupoudre. On le tourne & retourne ; on continue à y répandre de cette chaux fine jusqu'à ce que le bled soit sec. Cette chaux sert à attacher la saumure sur le grain, & à imbiber l'humidité. La troisième précaution est de changer de semences & les trier exactement sur la table, du moins celles du champ qui doit fournir les semences de l'année suivante. Car de bonnes semences produisent une bonne moisson. La quatrième, est de bien cultiver & de semer de bonne heure. On n'est pas encore pleinement d'accord sur la cause de ces fâcheuses maladies, mais quel principe qu'elles aient, qu'elles soient causées par certaines sortes d'insectes, par le chaud ou le froid, par le sec, ou l'humide, ou qu'elles viennent des causes que j'ai indiquées, il est incontestable, que  
par

par ces précautions on les prévient infaillement. Or toutes ces attentions sont en notre pouvoir, & par là même nous sommes en droit de les mettre au rang des moyens que notre païs fournit.

IX. LA législation pourroit employer quelques moyens doux, tels qui conviennent à des peres de la Patrie, pour fixer à la campagne les gens aisés, qui ont de l'intelligence. Chés les anciens Egyptiens la loi avoit assigné à chacun son emploi, qui se perpétuoit de pere en fils, sans qu'il fut permis à personne de changer d'état, de condition & de genre de vie. Un pareil établissement a encore lieu aujourd'hui chés divers peuples. C'est un usage en particulier en divers districts allemands du Canton de Berne. Mais il est impraticable d'en faire une loi positive dans un païs libre où chacun a le droit de se choisir le genre de vie qui lui convient. Mais ce que tout Prince agriculteur peut faire, c'est de rendre honorable le labourage. Et je ne doute pas qu'il n'y contribuât en ordonnant que tous les emplois de campagne fussent donnés à des personnes capables & moiennées qui y séjournent toujours, & que les *Châtelains* & les *Curiaux* eussent à résider dans le district où ils doivent fonctionner. L. L. E. E. ont déjà fait quelque chose de semblable à l'égard des Notaires, au commencement de l'année, il ne s'agiroit que de donner plus d'extension à cet arrêt. Par là, si je ne me trompe, on fixeroit les campagnards dans le lieu

IX.  
Moyens  
de fixer  
les habi-  
tans de la  
campa-  
gne.

de



de leur origine, puis que plusieurs aimeroient mieux être le premier de leur village, que le dernier d'une ville.

IL feroit aussi fort à souhaiter, que les Seigneurs de place voulussent bien s'affujettir à passer du moins la saison des ouvrages sur leurs terres. Pour peu qu'ils témoignassent de goût pour l'agriculture, & qu'ils aidassent par quelques avances les laboureurs pauvres bien intentionnés, il n'est pas douteux que leur présence, leurs directions & leurs petits secours, distribués à propos, n'encourageassent en plusieurs manières la culture des champs & n'excitassent la diligence de leurs fermiers: En même tems qu'ils avanceroient le bien commun, ils travailleroient à leur propre avantage puis que le labourage perfectionné leur procureroit à eux-mêmes, des dimes plus abondantes, des censés en grains plus purs, & qu'ils seroient plus exactement payés.

X.            X. P A R la législation ne pour-  
Remède       roit - on pas aussi remédier aux prin-  
aux enro-       cipaux inconvéniens qu'occasionnent  
lemens.       les enrolemens? Par exemple il n'y  
auroit rien que de très-juste, & en même  
tems de très-conforme aux loix établies, s'il  
étoit défendu, du moins en tems de paix,  
d'enroller aucun domestique, soit qu'il fut  
actuellement en service, soit qu'il eut reçu  
des arrhes, & qu'on donnât à un pere le  
droit de reclamer & de dégager son fils, qui  
se feroit enrôlé de son chef, avant l'âge de  
vingt cinq ans. Dans ces deux cas, une telle  
personne

personne n'est pas *sui juris*. Dans le premier, il appartient à son maître qui a compté sur lui, conformément à l'ordonnance du 6<sup>e</sup>. Septembre 1747. & dans le second, il est sous la puissance paternelle, suivant les loix consistoriales de l'année 1746. Bien entendu cependant que l'enroleur seroit dédomagé, avec modération, de la dépense que ce jeune homme auroit faite.

XI. DE même, il ne seroit pas impossible de reprimer l'ivrognerie, les divertissemens extravagans & la fainéantise, qui sont les causes les plus ordinaires de la mauvaise culture de nos terres. Car ces vices diminuent la quantité du travail & en empêchent la perfection. Ils abaissent l'esprit & otent toute émulation. Les yvrognes & les fainéans veulent qu'on leur paie plus chèrement le peu qu'ils travaillent, & ce qu'ils gagnent ne les anime point, parce que souvent il est dépensé avant que de l'avoir entre leurs mains. Nous ne manquons pas de bonnes & d'excellentes loix à cet égard. Mais elles devroient être exécutées. Par là on tiendroit le peuple attaché à l'industrie, on préviendroit la ruine des familles, on veilleroit sur les mœurs des pauvres; on auroit plus d'ouvriers & les salaires seroient plus foibles. Nous pouvons dire, à la louange de nôtre siècle, qu'il est très rare de voir parmi nous, des personnes, qui ont de l'éducation, donner dans la crapule, mais la sobriété n'a pas encore passé à l'ordre inférieur, il n'y a que la cherté du vin qui mette des bornes à son intempérance.

XI.  
Remède  
à l'ivrognerie.

XII.

XII.  
Favoriser  
la culture  
des bleds.

XII. PAR la législation on pourroit en plusieurs manières favoriser les champs & leur culture. 1°. En les mettant tous à clos & à record & cela sans rien paier, tant qu'on les semeroit en grains, ou en légumes, puisque l'abondance du jardinage, & des pommes de terre sert à épargner le pain & à en diminuer la consommation. Nos peres ont bien accordé ce privilège aux plantations des vignobles, & il nous paroît bien plus naturel de gratifier de la même manière les terres mises en labour.

2°. EN accordant à tout propriétaire d'un champ situé en lieu propre à labourer transversalement, le droit de retrait sur les champs voisins, en cas de vente, lors que l'adjonction de ce champ, pourroit servir à donner une forme plus quarrée à celui dont il est déjà en possession.

3°. EN interdisant absolument à toute personne de quelle qualité & condition qu'elle soit, de garder des pigeons fuyards, qui se nourrissent sur le public, en mangeant les semences des champs & des chenevières, & en ne permettant que des pigeons de volière.

4°. EN obligeant les communautés de veiller à ce que les champs des pauvres soient labourés & ensemençés suivant l'ordonnance des ports & joux publiée l'an 1700. Et pour cela elles devroient être amendées en cas de négligence, à tant par arpent, en faveur des fermiers de la dîme.

5°. EN

5°. EN punissant suivant les loix tous ceux qui chassent avant la moisson entièrement finie.

6°. EN laissant à moitié valeur à des gens qui n'ont pas le moyen d'avoir un attelage, les corvées de charuë, qui ne s'emploient pas pour la culture des terres des châteaux.

7°. LORS que nos récoltes excèdent les besoins du païs, L. L. E. E. ont coutume de ne point faire vendre de grain dans leurs greniers, & de défendre l'entrée des grains étrangers. Je ne sçai si jamais nous aurons assés de grains superflus pour en rendre nécessaire l'exportation, je le crois: Dans ce cas, on pourroit imiter la police des Anglois. En 1689. la Nation pour favoriser l'exportation des grains, ordonna qu'il seroit païé une gratification de 5. Shelings par Last lors que cette mesure ne se vendroit prix commun que 48. Shelings. Ainsi en Angleterre lors que le bled roule de 9. à 18. batz le boisseau pesant environ 22. liv. l'état païe au marchand environ 2. Sols de gratification. Au dessus de 18. Batz, il n'est plus permis d'en sortir, au dessous de 9. batz il n'y a plus de recompense.

XIII. ON ne finit point lors qu'on prend le ton législateur; mais il faut en reserver quelque chose pour l'article destiné à indiquer les moyens qu'on pourroit employer pour empêcher que la culture des vignes ne fit tort à celle des champs. il s'en présente ce semble un très propre: il faut arracher

XIII.  
Remède à  
la trop  
grande  
multipli-  
cation des  
vignes.

cher toutes les vignes établies aux dépens du labourage. Car il s'agit de détruire les vignes de manière que le bled en profite. Diminution qui est d'autant plus nécessaire que l'on a beaucoup perfectionné l'art de conserver le vin, & que l'usage du thé & du café a sensiblement diminué la consommation des liqueurs fortes. Ce moyen est tout simple, mais comment s'y prendre pour y obliger les particuliers ? Si l'on en croit certains spéculateurs il n'y auroit qu'à donner des arrêts précis, formels, directs. Sans doute rien n'est plus facile que d'en publier, mais est-il également facile de les faire exécuter ? Je ne disconviens pas que le poid redoutable de l'autorité, la rigueur des menaces, & la sévérité des châtimens ne pussent y forcer les particuliers. Mais si ces moyens sont nécessaires contre les méchans, conviennent-ils également lors qu'on les employe contre des sujets fidèles, parce qu'ils préféreroient une vigne à un pré ou un champ ? On connoit les mauvais effets de cette multitude de vignes plantées dans des terrains ou l'on peut conduire la charuë, mais connoit-on toutes les facheuses suites que pourroit avoir cette éradication ? Est-on bien assuré, qu'il n'en résulteroit pas des maux équivalens à ceux que l'on cherche à guérir ? N'en aperçoit-on pas déjà avant l'événement quelques mauvais effets ? Telle vigne arrachée dans des lieux fertiles pourroit souvent rester en friche. Il y en a beaucoup de très petite étendue ? Que faire par exemple d'un terrain dont la pente est médiocrement

ment douce, qui ne contient qu'un journeau ou une fossérée, ou qui ayant plus d'étendue n'a qu'une toise, ou deux de largeur? Il court grand risque de devenir inutile ou d'être vendu à vil prix. Que deviendront tant de bons ouvriers en attendant que la nouvelle économie ait pris de la consistance? Que deviendroient nos campagnards si leurs bestiaux à cornes, multipliés par l'augmentation des prés, venoient malheureusement à être attaqués par quelque maladie épidémique? Car des vignes arrachées, on en feroit des prés aussi bien que des champs. Mais surtout le Pais-de-Vaud en particulier, sur qui tomberoit avec bien de la raison cette réforme, seroit considérablement retréci & perdrait beaucoup de terrains qui resteroient incultes, si cette éradication ne se faisoit pas avec des précautions extraordinaires & qu'elle tombât sur des côteaux escarpés, qui ne peuvent servir qu'à cet usage? N'y auroit-il point d'ailleurs de partialité de la part de ceux qui seroient chargés de déterminer les vignes qui devroient être dénaturées? En un mot il est plus dangereux qu'on ne pense de gêner l'industrie & l'agriculture. Qu'on laisse faire le vigneron & le propriétaire, s'ils ne trouvent pas leur compte à l'économie actuelle de leurs terres, ils changeront insensiblement de méthode & je ne doute pas que bientôt nous ne voions couvertes de grains, les terres basses qui sont sujettes à la gelée, & que l'imprudence de nos peres avoit planté en vigne. Il me paroît qu'on commence à s'en dégou-

K

ter.

ter. Cependant la législation pourroit aider par des réglemens indirects la disposition actuelle des cultivateurs, & rétablir par des moyens doux la culture de nos terres dans son ordre naturel.

POUR cela, on pourroit accorder droit de retrait sur une vigne propre au bled à toute personne qui s'engageroit à l'arracher.

ON pourroit céder des laods de premiere vente & accorder suspension de dixme & de cens pendant quelques années à des vignes arrachées dont on feroit des champs.

ON pourroit accorder le droit de clos & de records sans rien paier, à ces vignes là. Car la police prétend qu'elles ne sont telles que parce qu'elles sont en vignes.

ON exécuteroit les Mandats de 1663. & 1673. sur la plantation des nouvelles vignes, contre ceux qui voudroient en établir en lieux non escarpés.

ON accorderoit à ceux qui arracheroient des vignes, portion sur les eaux à portée, quand même d'autres en jouïroient, à moins que cette possession ne fut fondée sur un titre positif & légal. Ce sont là tout autant de petites faveurs, qui contribueroient à l'extirpation des vignes dans des terrains à bleds.

J'AI ouï proposer un plan d'arrêt, qui, à ce que prétendoient certains politiques de campagne, étoit infaillible pour obliger les particuliers à arracher une partie des vignes.

Il n'y avoit, suivant eux, qu'à défendre absolument d'y mettre aucun fumier.

MAIS ne voit-on pas que ce moyen est admirable pour forcer d'arracher toutes les vignes sur des côteaux escarpés trop maigres pour produire sans engrais, & pour favoriser leur établissement sur des côteaux doux, ou sur des plaines propres au bled, c'est-à-dire, qu'il est admirable pour reduire en friche beaucoup de terrain, pour laisser aux vignes les terrains, déjà usurpés au bled, & pour lui en dérober toujours davantage.

LES réglemens émanés du trone, il y a près d'un siècle sont tout autrement judicieux, que ceux que quelques personnes voudroient introduire. Dictés par la douceur & par la prudence, ils me paroissent tendre au plus grand bien des sujets. Ils proscrivent les vignes des terres labourables, ils les relèguent sur des côteaux roides & escarpés, & rendent au bled tous les terrains qui lui sont propres, sans donc nous distiller le cerveau, à chercher des plans nouveaux, & à former des projets raffinés pour la réduction de nos vignes, suivons l'esprit des ordonnances prescrites, elles nous mettent sur les voyes, & bientôt nos vignes ne feront plus de tort à nos champs.

*Consilio & labore.*

\* \* \* \*  
\* \* \*

K 2

DE-